

# Nous rejoindre

Mis en ligne: 23/09/2021

---

## NOUS REJOINDRE

---

### SOMMAIRE

[L'&#39;affiliation](#)

[Les licences](#)

[L'&#39;engagement](#)

Â

#### LA SAISON 2020-2021

S'affilier à la FSGT est un acte volontaire qui prend tout son sens dans un contexte de politique sportive aujourd'hui plutôt inquiétant. La licence symbolise l'expression de notre fidélité pour le droit aux sports pour tous loin des volontés mercantiles.

Le traitement des affiliations et des demandes de licences est informatisé.

Trois démarches administratives sont nécessaires et à renouveler tous les ans :

- L'affiliation de l'association ou du club au Comité de Paris,
- L'adhésion individuelle (la prise de licence) obligatoire pour tous les pratiquants,
- L'engagement pour la (ou les) compétition(s) sportive(s).

#### L'&#39;AFFILIATION

Il s'agit d'une formalité indispensable pour obtenir vos licences. Seule, l'association dont le siège social est situé à Paris, peut s'affilier au Comité de Paris. Elle est valable du 01/09/2020 au 31/08/2021 ou du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Il existe 4 catégories d'affiliations :

**Catégorie 1 : T&eacute;l&eacute;charger le formulaire**

**Â Petite association locale ou d'entreprise, peu structur&eacute;e ou en cr&eacute;ation : 71,32 â,-**

**Catégorie 2 : T&eacute;l&eacute;charger le formulaire**

**Â Â Association structur&eacute;e participant &agrave; une activit&eacute; FSGT: 136,17 â,-**

**Catégorie 3 : T&eacute;l&eacute;charger le formulaire**

**Â Â Association prenant en compte l'omnisports FSGT: 415,04 â,-**

**Catégorie 4 : T&eacute;l&eacute;charger le formulaire**

**Â Â Association participant aux activit&eacute;s saisonni&egrave;res FSGT (valable 6 mois): 45,25 â,-**

**Le formulaire d'affiliation est &agrave; remplir dans son int&eacute;gralit&eacute; m&eacute;me si les informations sont les m&eacute;mes que la saison derni&egrave;re. Une affiliation incompl&eacute;te et / ou non sign&eacute;e (signature sur la 4&egrave;me page) vous sera retourn&eacute;e.**

**Quand votre affiliation est enregistr&eacute;e et r&eacute;gl&eacute;e, nous vous adressons un num&eacute;ro d'affiliation et un mot de passe. Ils vous seront n&eacute;cessaires pour saisir vos licences en ligne sur le site :**

**<https://licence2.fsgt.org>**

**Cette saisie peut &agrave;tre effectu&eacute;e &agrave; partir de n'importe quel poste informatique muni d'Internet. Le Comit&eacute; de Paris met &agrave; disposition des ordinateurs pour les associations n'ayant pas Internet.**

**S'agissant des nouvelles associations, n&#39;oubliez pas de nous faire parvenir les &eacute;l&eacute;ments relatifs &agrave; la constitution de votre association, le r&eacute;capitulatif de d&eacute;claration en pr&eacute;fecture, les statuts, la composition du bureau, la parution au journal officiel et autres documents que vous jugerez utiles de nous transmettre.**

**Le code du sport impose &agrave; toute association de souscrire un contrat garantissant la responsabilit&eacute; civile. L'assureur, dans le respect des dispositions du code des assurances, garantit les assur&eacute;s contre les cons&eacute;quences p&eacute;cupuaires qu'ils peuvent encourir (dommages corporels, mat&eacute;riels et immat&eacute;riels caus&eacute;s aux tiers et survenus pendant les activit&eacute;s garanties). Cette assurance est acquise par l'affiliation &agrave; la FSGT.**

**Pour b&eacute;n&eacute;ficier de l'affiliation, l'association doit obligatoirement d&eacute;clarer 3 membres licenci&eacute;s FSGT.**

**En s'affiliant au Comit&eacute; de Paris, l'association s'engage &agrave; ce que chacun de ses licenci&eacute;s soit en possession d'un certificat m&eacute;dicale de non contre indication &agrave; la pratique sportive.**

**La f&eacute;d&eacute;ration propose aussi une affiliation sport et &agrave;ducation populaire. Une convention est alors sign&eacute;e entre l&#39;association, le comit&eacute; et la f&eacute;d&eacute;ration. &agrave; Celle ci concerne les coop&eacute;rations visant la r&eacute;alisation de projets &agrave; vocation d&#39;&agrave;ducation populaire &agrave;tablie entre le comit&eacute; et l&#39;association partenaire.**

## **LES LICENCES**

**Vous avez le choix entre plusieurs sortes d'adh&eacute;sion :**

**- La licence omnisports**

Il s'agit d'une licence omnisports, individuelle et nominative pour permettre la pratique de toutes les activités. Elle donne accès aux compétitions organisées par les commissions sportives départementales.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est obligatoire pour la délivrance d'une première licence (voir conditions spécifiques ici) avec ou sans caractère de compétition. Il doit être conservé par le président du club.

Les dirigeants d'associations ou de groupements sportifs sont tenus d'informer chaque adhérent de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive. A ce titre, la FSGT propose une assurance individuelle accident en supplément de la licence (3 â, -). Complément d'informations sur le site [www.fsgt.org](http://www.fsgt.org) dans la rubrique « assurance ».

C'est au moment de la saisie de vos licences que vous choisissez ou non de souscrire à cette assurance. A chaque licence que vous saisissez il faut cocher la case correspondante. Avant d'envoyer votre lot de licences, pensez à vérifier si elles sont avec assurance ou non.

Une fois vos licences saisies, vous cliquez sur l'onglet « envoyer » (en bas à gauche de votre écran) et le tarif global sera indiqué. Pour la saisie des licences, une procédure d'attente est disponible en ligne sur le site : <https://licence2.fsgt.org>

Pour récupérer vos licences vous devez :

- Envoyer un chèque pour recevoir vos licences par la Poste (dans ce cas veuillez indiquer l'adresse postale ou vous souhaitez recevoir vos licences ainsi que le nom de votre association et le nom du lot).

ou

- Venir récupérer (par chèque, espèces ou carte bleue) et retirer vos licences au Comité, aux horaires d'ouverture. Pour connaître nos horaires d'ouverture veuillez vous référer à l'onglet "nous contacter"

En fonction des activités pratiquées, il vous sera attribuée une licence « saison sportive » valable du 01 septembre au 31 août ou une licence « année civile » valable du 01 janvier au 31 décembre.

Chaque joueur, dirigeant, arbitre, élu doit être titulaire de la licence omnisports FSGT.

Chaque adhérent garde le même numéro de licence durant toute sa présence à la FSGT (sauf interruption de plus de trois ans).

Trois types de licences omnisports sont possibles :

- La licence « adulte » 33 â, - pour ceux nés en 2001 et avant,

- La licence « jeune » 26,70 â, - pour ceux nés entre 2002 et 2006,

- La licence « enfant » 17,10 â, - pour ceux nés en 2007 et après,

et autres licences sont également proposées :

La licence Familiale avec assurance Ã tarif diffÃ©rent suivant le nombre de personnes dans chaque famille.

Des cartes sports et Ã©ducation populaire.

L'adhÃ©rent conserve le mÃªme numÃ©ro de licence (sauf interruption de plus de trois ans) durant toutes les saisons oÃ¹ il pratique ses activitÃ©s sportives Ã la FSGT.

Un licenciÃ© peut pratiquer des activitÃ©s sportives dans les diffÃ©rentes associations de la FSGT. Il doit alors se procurer un carton Ã« Autorisation Ã» auprÃ©s de son ComitÃ© et que son association d'origine devra remplir.

Un licenciÃ© peut changer d'association une fois dans la saison. Pour cela il doit retirer un carton Ã« Mutation Ã» auprÃ©s de son ComitÃ© et le retourner Ã l'association quittÃ©e par lettre recommandÃ©e avec AR.

- La carte Ã« Accueil et DÃ©couverte Ã»

Il s'agit d'une carte saisonniÃ¨re valable 4 mois consÃ©cutifs

Adultes nÃ©s en 2001 et avant: 17,18â,- - Jeunes nÃ©s entre 2002 et 2006: 14,43â,- - Enfants nÃ©s en 207 et aprÃ©s: 10,53â,-

La Carte initiative Populaire (CIP)

Elle est valable de 1 Ã 3 jours consÃ©cutifs (2,86 â,-).

L'assurance sportive obligatoire est incluse dans ces deux cartes temporaires. Un adhÃ©rent titulaire d'une carte temporaire peut, au cours de la mÃªme saison, souscrire une Ã« licence omnisports Ã».

- La carte de soutien

Elle est destinÃ©e Ã tous ceux qui ne pratiquent pas d'activitÃ© FSGT mais qui soutiennent ses actions. Elle permet aux supporters, aux sponsors et aux parents d'Ãªtre membres de l'association. Cette carte est valable pour toute une saison sportive ou civile sans catÃ©gories d'Ãge. Il ne s'agit pas d'une carte de pratique d'activitÃ©. (10,86 â,-)

La carte temporaire, la carte CIP et la carte de soutien ne donnent pas accÃ©s aux compÃ©titions officielles du comitÃ©.

## L'ENGAGEMENT

Votre affiliation et de vos licences effectuÃ©es, vous pouvez procÃ©der Ã un ou plusieurs engagements dans les compÃ©titions proposÃ©es par le comitÃ© de Paris dans le ou les sports souhaitÃ©s. Pour plus d'informations, veuillez vous rÃ©fÃ©rer aux onglets activitÃ©s.

Ã

[Retour au sommaire](#)